

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 16 octobre 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vendredi 16 octobre 2020 à 18h00 en mairie de Saint-Agnan en Morvan dans le respect des gestes barrières a délibéré sur les points à l'ordre du jour.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1 Maud Martin, n'ayant pas donné de pouvoir.

Président de séance : Georges Flecq.

Secrétaire de séance : Bernard Jeunet.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a déroulé l'ordre du jour.

- 1- Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.
- 2- Rectification des affectations de Résultat 2019 et décision de modification du Budget Primitif 2020 :

A cause d'un excédent budgétaire concernant la ligne traitant d'une facture d'eau à destination du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Terre Plaine, l'affectation de résultat 2019 a fait l'objet de trois décisions modificatives, savoir :

a) Excédent Investissement (Recette) reporté : 116 002,26 €

b) Excédent Fonctionnement (Recette) reporté : 10 707,24 €

c) - Virement à la section d'Investissement (Dépenses) : - 60 000,00 €

- Virement à la section de Fonctionnement (Recettes) : - 60 000,00 €

Le Conseil Municipal a approuvé ces décisions modificatives à l'unanimité.

- 3- Décision de ne pas transférer à la Communauté de Communes les pouvoirs de Police Spéciale réservée au Maire

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas transférer à la COM/COM les pouvoirs suivants :

- Pouvoir de Police en matière de voirie
- Pouvoir de Police en matière d'assainissement collectif
- Pouvoir de Police en matière de collecte des déchets
- Pouvoir de Police relative aux aires d'accueil des gens du voyage
- Pouvoir de Police en matière d'habitat

4- Vote d'une minorité de blocage pour le transfert de la compétence PLUI

La loi ALUR (Loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) prévoit un transfert automatique de la compétence urbanisme aux intercommunalités au 1er Janvier 2021.

Toutefois les communes ont la possibilité de la conserver en créant une minorité de blocage.

Pour ce faire il est nécessaire qu'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de conserver la compétence urbanisme.

5- Désignation d'un délégué à l'agence technique départementale(ATD) Nièvre Ingénierie.

Cette entité qui est le service instructeur pour les permis de construire comme la DDT est le service instructeur du Préfet, tient ses Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire le 5 Novembre prochain.

Dans la mesure où seules pourront voter les communes qui auront transmis leur délibération mentionnant le nom de leur délégué, le Conseil

Municipal a désigné à l'unanimité Michel Loison qui a accepté cette mission.

Copie de la délibération prise en conséquence sera donc transmise en temps utile à l' ATD Nièvre Ingénierie.

6- Tenue ou non du repas des Anciens en raison de la COVID 19- Solution de substitution :

Après discussion sur un éventuel report de ce repas et compte tenu de la grande incertitude de l'avenir induite par la situation sanitaire du pays, il est décidé à regret et à l'unanimité d'annuler ce rassemblement des seniors.

Il est cependant acté de remplacer le repas par un colis dont bénéficieront les Anciens à partir de 70 ans. (9 voix pour et 1 abstention).

7- Modification du nom de la commune de Saint-Agnan qui deviendrait Saint-Agnan-en-Morvan

Cette résolution qui est le préalable à la constitution du dossier est approuvée à l'unanimité.

8- Création d'un site internet pour la commune de Saint-Agnan : 1568€

La Commune ne disposant pas de site internet, le Conseil Municipal en décide la création à l'unanimité (les gestionnaires après formation par le concepteur seront Orane Profit et Bernard Jeunet).

9- Achat de deux radiateurs et d'un sèche-serviettes soufflant dans la maison des Amands : 3506,03€

Le système de chauffage par granulés étant insuffisant, les conseillers donnent à l'unanimité leur accord pour la réalisation du devis par l'entreprise Girard de Saulieu.

10- Travaux de la Mairie et de ses annexes

Conservation des persiennes en bois existantes (économie)

Appel à la société Euronet pour décapage et peinture des persiennes (économies : 1573€)

Dépose du bardage du garage (futur silo à granulés) par Patrick Maréchal et Luc Pélissier (économies : 720€).

Appel à un nouveau prestataire pour la fourniture du nouveau bardage pour un coût d'environ 500 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces décisions ainsi que les économies réalisées grâce au dévouement de Patrick Maréchal, Luc Pélissier et Julien Louette qui effectuent bénévolement ces travaux.

C'est l'occasion pour le Maire de remercier vivement l'équipe que constitue nos trois collègues auxquels il faut associer Bernard Jeunet qui a fait notamment disparaître les tags du local de télécommunications et Michel Loison qui en plus de ses multiples activités n'hésite pas à s'investir.

Il faut en effet d'une manière générale, saluer la disponibilité immédiate et totalement désintéressée de chacun de nos collègues, qui dès qu'un besoin se fait sentir, à son niveau, met ses compétences à la disposition de la collectivité toute entière.

Questions diverses :

- La commission de sécurité présente le 14 Octobre au village vacances, Etablissement Recevant du Public, a ordonné plusieurs mises aux normes, sur le plan «sécurité», qui devraient être réalisées pour le mois d'avril 2021, date de réouverture prévisible.
- Suite aux pluies d'automne, les travaux de construction de la nouvelle passerelle piétonnière du tour du lac aux Michaux sont interrompus (à ce jour seuls les pieux métalliques sont installés).
- Concernant l'étang des Amands, la sénatrice de la Nièvre Madame Nadia Sologoub s'est rapprochée de Monsieur Jean de Gesnais Président de l'Association des Propriétaires d'Etangs de la Nièvre et du Morvan lequel s'est engagé à prendre en charge notre dossier pour le faire évoluer favorablement et selon ses dires en faire «un cas d'école». Affaire à suivre ...

- Après demande de rendez-vous sur place et échange de courriels pugnaces par le Maire aux représentants de la Région Bourgogne Franche Comté relatifs aux points de ramassage scolaire, il est acquis qu'un point d'arrêt fixé aux Amands près des containers sera effectif pour la rentrée scolaire de la Toussaint pour les enfants de Madame Angélique Bernard, la nouvelle locataire de la maison des Amands en lieu et place de l'actuel point de desserte fixé arbitrairement au lieudit «le Battoir» ou encore «les Boulats» c'est-à-dire à la queue du lac !
- Demande à l'Association Majaz'I, exploitant actuel du Village Vacances et à Monsieur Georges Goby, précédent locataire de la maison des Amands, de régulariser leurs factures d'eau du fait de la non résiliation des contrats antérieurs.
- Des devis sont en cours concernant le ravalement des façades et pignons du bâtiment de la Mairie et la révision de sa couverture.
- Des devis sont également en cours pour la deuxième tranche de la réfection du chemin du Bois de la Pinarde alias Chemin de la Chapelle.

Les débats étant achevés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

oooooo



LE MAIRE
GEORGES FLECOQ